

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| 021-212102313-20110627-VD20112706-006-DE |
| Date de signature : 30/06/2011 |
| Date de réception : 30/06/2011 |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - Mme BIOT (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE)

Membres absents : Mme BERNARD - Mme MILLE - M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Parc Municipal des Sports Gaston Gérard - Accession du Dijon Football Côte d'Or au championnat de France de Ligue 1 - Mise en conformité du stade avec les prescriptions de la Ligue de Football Professionnel - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'œuvre - Demandes de permis de construire - Demandes de subventions

M. DUPIRE, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Dijon Football Côte d'Or participe depuis 2004 au championnat de France de Ligue 2 et son excellent parcours, lors de la saison 2010-2011, va lui permettre d'accéder, à compter du mois d'août prochain, à l'élite du football hexagonal.

Cette accession nécessite toutefois la mise en conformité du Parc Municipal des Sports avec les prescriptions de la Ligue de Football Professionnel relatives à ce niveau de pratique.

En l'espèce, les instances du football demandent à la Ville:

- la mise aux normes du dispositif de vidéo-surveillance par le passage du format analogique au format numérique afin de satisfaire au niveau requis de qualité des images, et par l'ajout de caméras supplémentaires, notamment dans les coursives des tribunes;
- l'augmentation du niveau d'éclairage de l'aire de jeu qui devra passer des 1200 lux actuels à 1700 lux, par l'implantation de projecteurs additionnels sur les frontons des tribunes Nord et Sud et l'adaptation et le remplacement partiel des projecteurs existants disposés sur les pylônes;
- l'augmentation de la capacité d'accueil du stade qui devra passer de 16288 places à 17000 places, par l'ajout de tribunes métalliques, et un réaménagement de l'espace réservé aux supporters visiteurs;
- la reconfiguration des locaux situés sous la tribune Ouest, soit pour y agrandir des espaces existants (vestiaires visiteurs, bureau des arbitres, local anti-dopage), soit pour en créer d'autres (bureau du délégué, infirmerie, salle de presse, bureau du média manager, salle pour les techniciens de la télévision, toilettes pour hommes et femmes accessibles aux personnes à mobilité réduite).

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération, dont la maîtrise d'œuvre pourra être confiée aux services techniques, est estimée à 900 000 € TTC.

Ces travaux sont susceptibles de faire l'objet de subventions qu'il convient de solliciter.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - adopter le programme des travaux à réaliser au Parc Municipal des Sports Gaston Gérard pour permettre au Dijon Football Côte d'Or d'évoluer, à compter de la saison sportive 2011-2012, dans le championnat de France de Ligue 1;
- 2 - arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 900 000 € TTC;
- 3 - confier leur maîtrise d'œuvre aux services techniques municipaux ;
- 4 - dire que leur financement sera assuré sur les crédits inscrits au budget de l'année 2011 et à inscrire au budget de l'exercice suivant;
- 5 - m'autoriser à solliciter les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville, au taux maximum, auprès de la Région Bourgogne, du Département de la Côte d'Or, de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et de tout autre financeur potentiel ;
- 6 - m'autoriser à déposer les demandes de permis de construire qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de tout ou partie des travaux;
- 7 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ